



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Rapport de présentation de l'Atlas de la Biodiversité
Communale**

DE20160321_13

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

Rapport de présentation de l'Atlas de la Biodiversité Communale

Mission développement durable
id : 1279

Conseil municipal
21 mars 2016

13

Rapporteur : Pascal MONIER

La préservation de la biodiversité constitue l'un des enjeux prioritaires de l'Agenda 21 qui a été approuvé par le conseil municipal le 8 février 2013. L'association Charente Nature a contribué aux divers temps de construction de l'Agenda 21.

Lors de sa mobilisation, Charente Nature avait proposé la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Cette proposition a été retenue pour le projet "*Renforcer la Biodiversité en Ville*" par les acteurs du territoire, les habitants mobilisés et les élus de la Ville.

Le conseil municipal du 17 février 2014 a approuvé une convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême et Charente Nature pour la construction de l'Atlas. Charente Nature a mené cette démarche entre février 2014 et décembre 2015.

La Ville d'Angoulême dispose maintenant d'un rapport, ci-annexé, présentant l'inventaire écologique du territoire, en termes d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales. Des cartographies y sont associées afin de localiser le patrimoine naturel identifié. Ce rapport présente également les actions de sensibilisation menées sur cette période (sorties de découverte du patrimoine naturel et enquête participative) et le programme pédagogique « les oiseaux à la mangeoire » animé dans onze classes de la Ville.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le rapport de présentation de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
21 mars 2016

Pour extrait conforme,
Le Maire,
L'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
Ressources Humaines
Qualité du service public
Animation des politiques publiques